

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR –FRATERNITE –JUSTICE

**Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Promotion du
Développement Local**

Région de Nouakchott
Commission de Passation des Marchés Publics

Procès-Verbal d'Attribution Provisoire n° 6-CPMP/RN/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 07 août 2025 à 15 heures 00 GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN), sous la présidence de M. Mohamed Fouad Barrada, président de ladite commission (PRMP-RN).

Les membres :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall ; | Membre avec voix délibérante |
| - Chighaly El Mahjoub ; | Membre expert |
| - Mouna Mint Lehmad | Membre expert |

Ordre de jour :

Attribution provisoire relative à l'examen et à l'approbation du rapport d'évaluation des offres concernant la Demande de Propositions n° 02-CPMP-RN-2025, ayant pour objet : le recrutement d'un bureau chargé du suivi et du contrôle des travaux d'aménagement des mares de Taazour et de Tarhil.

Décisions :

Après examen du rapport d'évaluation des offres relatif à la Demande de Propositions n° 02-CPMP-RN-2025, ayant pour objet le recrutement d'un bureau chargé du suivi et du contrôle des travaux d'aménagement des mares de Taazour et de Tarhil, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott approuve ledit rapport et met en exergue les éléments suivants :

- Soumissionnaires exclus au stade de l'évaluation des propositions techniques :

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale inférieure à 75 %. Les motifs de leur rejet sont présentés dans le tableau ci-après.

Soumissionnaire	Motifs de rejet	Note Globale / 100
Groupement NEE SPA / SEE 	- Concernant la compréhension de la mission et l'approche technique : les rapports hebdomadaires demandés n'ont pas été pris en compte. Par ailleurs, le plan de travail présenté est incohérent et insuffisamment détaillé - En ce qui concerne le personnel, l'ingénieur hydrogéologue proposé n'est pas conforme et aucun technicien en aménagement paysager n'a été présenté. - Le profil de l'ingénieur en assainissement liquide n'est pas pertinent. - L'ingénieur en génie civil justifie de 14 ans d'expérience et non de 15 ans. - L'architecte proposé n'est pas spécialisé en paysage, mais est un architecte généraliste. Son profil n'est donc pas pertinent pour le marché -Le technicien paysagiste ne dispose d'aucun diplôme en aménagement paysager ou en urbanisme. 	53,271429
GERTER Sa	-	53,814286

	- Mauvaise compréhension des termes de référence : le soumissionnaire présente les travaux comme s'il allait les exécuter lui-même. - Le personnel proposé n'est pas à la hauteur des exigences du marché et le consultant n'a pas compris la mission. - Le soumissionnaire ne dispose d'aucun ressortissant mauritanien parmi le personnel mobilisé pour la mission. - Aucune proposition de transfert de connaissances n'a été incluse dans l'offre.	
ESABR 	- La composition de l'équipe proposée pour le suivi et le contrôle des travaux n'est pas conforme à celle exigée dans la demande de propositions, objet de la présente consultation, transmise aux soumissionnaires. - De plus, aucune proposition de transfert de connaissances n'a été incluse dans son offre.	39,492857

Les propositions des Soumissionnaires ci-dessus ont été jugées non-conformes.

➤ **Les Soumissionnaires retenus suite à l'évaluation des propositions techniques :**

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale supérieure ou égale à 75 % (voir tableau ci-après).

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100
Groupement SET Ingénierie / GID Sa	85,878571
Groupement IDEV-IC / CODEX	76,107143

➤ **Soumissionnaires exclus au stade de l'évaluation financière :**

SET Ingénierie / GID.Sa

Motif du rejet :

L'offre financière du groupement SET Ingénierie / GID-Sa a été formulée en partie en dollars américains (USD), ce qui n'est pas conforme à la clause 12.3(a) des Données Particulières du dossier de demande de propositions n° 02-CPMP-RN-2025, laquelle précise :

« Les consultants ne sont pas autorisés à libeller leurs propositions en plusieurs monnaies. Ils doivent libeller leurs propositions en monnaie mauritanienne, l'ouguiya (MRU). »

En conséquence, l'offre financière du groupement SET Ingénierie / GID.Sa a été jugée non conforme et a été éliminée du reste de la procédure d'évaluation.

➤ **Les Soumissionnaires retenus suite à l'évaluation des propositions techniques et financière**

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100	Classement des Soumissionnaires
Groupeement IDEV-IC / CODEX	80,885714	1^{er}

➤ **Décision d'attribution provisoire :**

Suite à l'évaluation susmentionnée, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott décide d'attribuer, à titre provisoire, le marché au groupement IDEV-IC / CODEX, ayant obtenu la meilleure note, soit 80, 885714 %, et présenté l'offre la moins-

disante pour un montant global de huit millions huit cent un mille quatre-vingt-huit ouguiyas et quarante et un (8 801 088,41 MRU TTC).

➤ **Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la mieux-disante :**

Groupement : IDEV-IC / CODEX

- Nationalité du chef de file du groupement : Sénégal
- Adresse : Patte d'oie Builder's Vilas B11 et D11 jumelées BP 83 16 Dakar Yoff
- Tél : 00221 33 855 9590/91/93
- Email : idev-ic@idev-ic.sn

➤ **Délai d'exécution : 17 (Dix-sept) Mois**

➤ **Publication**

Le présent procès-verbal sera publié conformément, notamment, à l'article 55 du décret n° 2022-083 portant application du Code des marchés publics mauritanien.

Le Président :

Mohamed Fouad Barrada

Les Membres Présents :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall; | Membre avec voix délibérante |
| - Chighaly El Mahjoub : | Membre expert |